



La Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats



La Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats est l'une des trois directions générales du ministère des Affaires étrangères.

Elle a **3 missions principales** :

- la diplomatie économique ;
- le développement et les biens publics mondiaux ;
- la diplomatie d'influence.

En appui de ces missions, elle gère les programmes budgétaires concernés et anime le réseau de coopération et d'action culturelle de la France à l'étranger. Elle valorise l'expertise française et assure la tutelle ainsi que le pilotage stratégique des opérateurs de l'action extérieure de la France pour le compte du ministère.

Elle soutient également l'action extérieure des collectivités territoriales et assure la concertation avec les organisations non gouvernementales engagées à l'international.

Le réseau en chiffres

96 Instituts français

481 établissements scolaires à programme français

445 Alliances françaises conventionnées

61 agences locales de l'AFD à l'étranger

160 missions archéologiques françaises à l'étranger

161 Services de coopération et d'action culturelle

182 Espaces Campus France dans 110 pays

DIPLOMATIE ÉCONOMIQUE

La **Direction des entreprises et de l'économie internationale** :

- soutient les entreprises françaises sur les marchés extérieurs ;
- œuvre à un cadre de régulation européen et international favorable aux activités des entreprises françaises ;
- attire vers la France des investissements étrangers créateurs d'emplois.

Pour remplir cette mission, cette direction :

- coordonne la mise en œuvre d'un plan d'action ministériel, pour rendre compte d'ici fin 2014 de la création de valeur du réseau diplomatique et consulaire ;
- assure le suivi de plans d'action unifiés pour chaque ambassade, fixant des objectifs chiffrés ;
- soutient l'action de personnalités nommées représentants spéciaux du ministre pour certains pays prioritaires ;
- anime un réseau d'ambassadeurs pour les régions françaises afin d'assurer une interface rapide entre ces territoires et le réseau diplomatique.

GESTION DES MOYENS ET DES HOMMES

La **Direction des programmes et du réseau** gère les programmes budgétaires relatifs à la diplomatie culturelle et d'influence, ainsi qu'à la solidarité avec les pays en développement, arrêtés en lois de finances. Elle pilote l'animation du réseau de coopération et d'action culturelle à l'étranger.

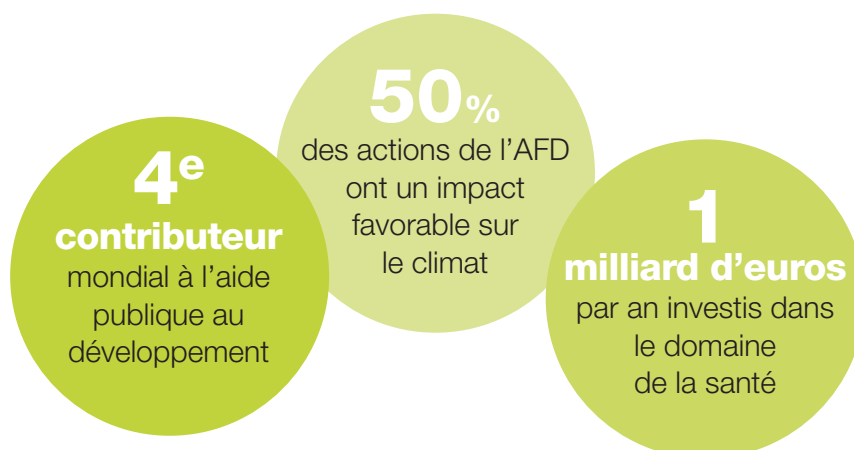
187 millions d'euros
de cofinancements obtenus par le
réseau en 2012

6 000 personnes
dans le réseau à l'étranger

DÉVELOPPEMENT ET BIENS PUBLICS MONDIAUX

La **Direction du développement et des biens publics mondiaux** :

- élabore les politiques et les stratégies des opérateurs de l'aide publique au développement ;
- définit et met en œuvre des politiques de renforcement de la gouvernance démocratique ;
- élabore et suit les stratégies françaises de coopération internationale en matière de santé, de sécurité alimentaire, de développement humain, d'environnement et de climat.



SOCIÉTÉ CIVILE ET PARTENARIATS

La **Délégation pour les relations avec la société civile et les partenariats** assure le suivi de l'action internationale des organisations non gouvernementales et des partenariats relevant de la société civile, dont le partenariat avec la plateforme France Volontaires.

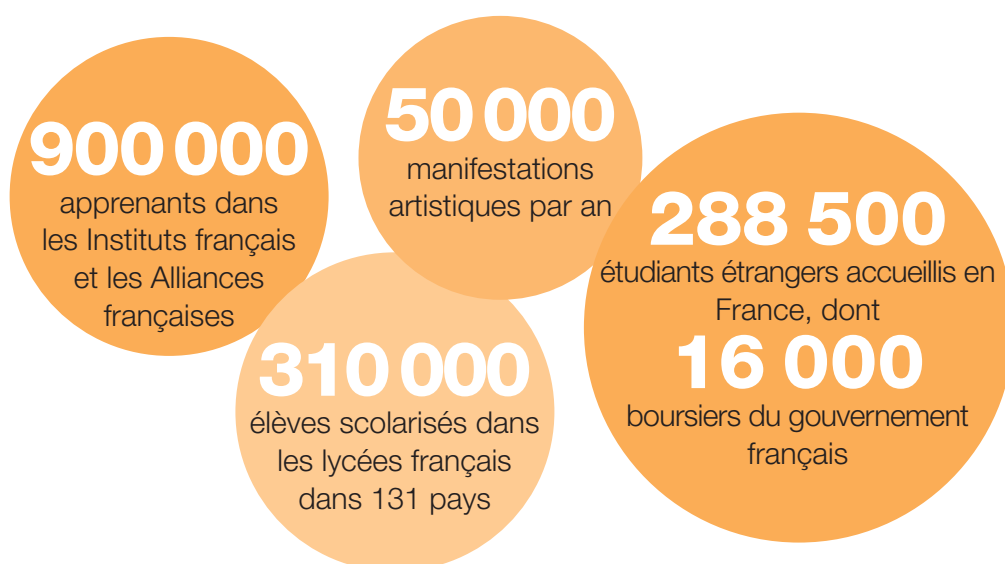
2 500 volontaires
de solidarité internationale

350 projets d'ONG
cofinancés depuis 2010

DIPLOMATIE D'INFLUENCE

La **Direction de la coopération culturelle, universitaire et de la recherche** :

- gère l'action culturelle et audiovisuelle extérieure ;
- assure la promotion de la langue française et de l'enseignement français à l'étranger ;
- élabore et met en œuvre des programmes de coopération dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- définit et met en œuvre des politiques de mobilité et d'attractivité du territoire français, en particulier à l'égard des étudiants et chercheurs étrangers.



COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

La **Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales** soutient l'action des collectivités françaises en leur fournissant des services d'information, d'analyse et de conseil ainsi que des outils, y compris financiers, pour faciliter le développement de la coopération décentralisée.

12 500 projets de coopération décentralisée

350 projets cofinancés en 2011

Les opérateurs du ministère des Affaires étrangères



© **bureaudécroation** © MAE - Direction de la communication et de la presse - 2013



Direction générale de la mondialisation, du développement
et des partenariats
27, rue de la Convention, 75015 Paris
www.diplomatie.gouv.fr

 facebook.com/francediplomatie

 twitter.com/francediplo